

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal



ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 6 mai 2013, les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 015, O-0.1, o. 015, P-1, o. 013 et C-4.1, o. 034 relatives à la programmation d'événements publics;
- B-3, o. 016, P-1, o. 014 relatives à la programmation du Théâtre de verdure pour la période du 26 juin au 29 août 2013;
- C-4.1, o. 035 déterminant la mise à sens unique vers l'est de la rue Gauthier, entre l'avenue des Érables et la rue Parthenais,

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3), du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. O.-0.1), du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1) et du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1).

Ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de l'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Donné à Montréal, le 9 mai 2013

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx